

# Réunion du Conseil Municipal

## du 18 mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 mai 2015 à 19H00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Travaux rue de la Couture
2. Vente maison « Jean »
3. Entreprise « Lamoise » en Z.I.
4. Fête patronale
5. Renouvellement contrat CAE
6. Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,

Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absent excusé : M. Didier GIRAUD qui a donné pouvoir à M. Yves DANCHAUD

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire remercie les élus qui ont participé au bon déroulement de la foire du 17 mai ainsi que les quatre employées de la garderie qui ont tenu un stand pour les enfants. En remerciement, le Conseil Municipal décide d'offrir un repas à ces quatre bénévoles.

Madame le Maire remercie les 12 élus qui ont accepté de prendre un tour de garde pour assurer la fermeture et la mise en service de l'alarme de l'abbatiale en plus des bénévoles habituels.

### **1) Travaux rue de la Couture :**

Madame le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal d'inscrire la rue de la Couture en priorité dans les projets de travaux de voirie 2015. Cette rue qui présente un beau patrimoine immobilier avec calades (pierres de rivière) mérite toute notre attention.

Le projet consiste à refaire la voie en enrobé et non en goudron classique en conservant les calades existantes avec enfouissement des lignes électriques par le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse).

Une hypothèse pour adapter partiellement le jardin Dartiges en parc de stationnement a été émise.

Une réunion publique a été organisée le 6 mai 2015 avec les riverains et les conseillers municipaux. Lors de cette réunion, Madame le Maire a fait une longue mise au point quant au tollé déclenché par des rumeurs infondées notamment sur la transformation du jardin en parking goudronné. Ce procès d'intention contre la municipalité n'est pas digne de notre communauté et un rappel au public sur le sens des responsabilités des élus et de leur engagement pour une politique d'amélioration du cadre de vie en respectant l'avis de la majorité des habitants a été fait.

A la question « doit-on poursuivre les travaux rue de la Couture ? », le Conseil Municipal répond oui à l'unanimité considérant que malgré ce vent de folies, cette rue mérite l'investissement prévu.

Plusieurs questions se posent :

→ Le sens de circulation doit il être modifié, sachant qu'un sens unique augmenterait la vitesse des véhicules et que les demi-tours des clients du Crédit Agricole deviendraient interdits ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le maintien du double sens de circulation.

→ Les calades seront-elles conservées sans apport de matériaux récents ?

La réponse sera dépendante de l'état et de la présence des calades qui seront découverts lors de la réalisation des premiers travaux de décapage de la voie.

→ Les propriétaires souhaitent-ils conserver leur trottoir ?

Le Conseil Municipal décide qu'ils seront contactés.

→ Comment réduire la vitesse ?

Madame le Maire indique que la solution retenue est de matérialiser, à l'aide de granulats, des places de stationnement en chicane et d'instaurer une zone 30 dans la rue. Des jardinières de préférence en granit pourraient compléter cet agencement.

→ Problèmes de stationnement ?

Madame le Maire expose également que des difficultés de stationnement s'instaurent à l'heure des repas causant des encombrements dans la rue, mais qu'il s'agit d'un problème ponctuel et supportable.

→ Doit-on poursuivre le projet de parc de stationnement dans une partie du jardin sachant qu'il y a nécessité de recueillir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France qui accepterait un stationnement en épis avec déplacement et reconstruction à l'identique du mur avec probablement des fouilles archéologiques ?

Dans ces conditions et au vu des investissements nécessaires, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au projet d'aménagement du parc de stationnement et renouvelle son amertume face au soulèvement créé par certaines personnes pour une simple hypothèse.

Il semblerait qu'une association soit en cours de constitution pour la défense du jardin. Le Conseil Municipal propose que les membres de cette association prennent en charge l'entretien et la mise en valeur de ce jardin.

→ Echancier des travaux ?

Tout dépendra de la date d'intervention du S.D.E.C. chargé de l'enfouissement préalable des lignes. L'entreprise EUROVIA, retenue pour la réalisation des travaux, interviendra ensuite pour une durée de travaux d'au moins un mois. Les riverains seront tenus informés.

## **2) Maison JEAN :**

D'éventuels acheteurs se sont manifestés pour l'acquisition de la maison « Jean », ils proposent la somme de 28 000 € avec un minimum de terrain (1 500 m<sup>2</sup> environ).

Madame le Maire rappelle que cette maison faisait partie d'un lot et que la commune était intéressée par les terrains en zone industrielle pour créer une réserve foncière.

Cette acquisition ayant été réalisée par exercice du droit de préemption depuis moins de cinq ans, une proposition de vente doit être faite aux anciens propriétaires ainsi qu'à l'acquéreur évincé au même tarif et selon le même découpage que pour les acquéreurs actuels.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de vendre les biens pour 28 000 €; les frais du bornage nécessaire à la vente seront à la charge de l'acheteur.

## **3) Entreprise LAMOISE en ZI :**

Le Conseil Municipal a visité les lieux et a pu constater l'intérêt d'un tel bâtiment.

Le propriétaire est vendeur pour 70 000 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à négocier le prix et donne son accord pour l'achat du bâtiment.

## **4) Fête patronale :**

Trois sociétés ont été contactées pour le tir du feu d'artifice de la fête patronale du 13 juin 2015. Après un feu d'artifice 2014 de qualité moyenne, le Conseil Municipal accepte de donner une dernière chance à la société RDN qui fait une offre intéressante (2 000 € TTC) pour le feu d'artifice 2015.

La présence de l'association « Compagnie Or du Temps » n'est pas retenue cette année malgré sa prestation appréciée les deux dernières années. Le Conseil Municipal souhaite offrir un nouveau spectacle. Le devis de La Banda Follet de Mazirat est donc signé pour l'animation du dimanche : coût de la prestation 750 € avec boissons et casse croûte pour environ 25 participants. Une demande pour la confection des collations sera effectuée auprès des restaurants chambonnais à

raison de 10 € par personne.

### 5) **Renouvellement du Contrat CAE** :

M. David TOCAN, recruté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 en contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) demande le renouvellement de sa convention.

Madame le Maire indique que son contrat de travail peut être renouvelé pour une durée d'un an dans les mêmes conditions (20 heures hebdomadaires, salaire brut chargé de 936,65 € avec une prise en charge par l'Etat de 666,29 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 6) **Divers** :

– Centre France Publicité propose un encart publicitaire dans le guide été 2015 : ¼ de page pour 300 € ou ½ page pour 485 €

Le Conseil Municipal accepte ½ page à l'unanimité.

– Courrier de M. Pierre MARCHAND concernant les chemins de La Bessède et Saint Sornin : Madame le Maire et des conseillers municipaux ont rendez-vous avec le nouveau propriétaire à La Bessède mercredi 27 mai à 11H00. Pour le chemin de Saint Sornin, on demandera au propriétaire de tailler la haie envahissante.

– L'APPART demande l'autorisation d'organiser un marché nocturne cet été 23, Place Massy, devant son local.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

– Le Drive fermier organise une soirée le 29 mai 2015 Place Aubergier. Le barnum, des tables et des chaises seront mis à disposition.

– Le Petit Prince d'Evaux les Bains voudrait utiliser le court de tennis du camping de Chambon deux fois par semaine avec 4 ou 5 élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à raison de 2,50 € la séance.

– M. Nicolas SIMONNET, Conseiller Départemental, interviendra auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un nouveau panneau de Chambon Sur Voueize sur la RN145.

– Les employés municipaux ont terminé l'enduit du préau pour la réalisation d'une fresque par la classe de M. Jean-Michel SIMON.

– Des panneaux « 3ème village préféré des Français 2014 » seront installés aux entrées de Chambon.

– Un inventaire des bancs à refaire sera réalisé et un achat de tables pique-nique pour les squares sera effectué.

– Le bassin miroir de la Place Aubergier fuit encore malgré la pose de résine mais il pourrait s'agir d'un problème de conduite, des tests seront effectués par les employés. L'Architecte, le cabinet Verd'eau, l'entreprise Eurovia et des élus enquêtent et cherchent à résoudre définitivement ce dysfonctionnement.

La séance est levée à 20H50.

Le Maire,

Cécile CREUZON

La Secrétaire,

Marie-Thérèse PIERRON